



2 taxes d habitations immobilières

Par **morgane2105**, le **15/01/2013** à **14:34**

Bonjour,

Ayant fait une erreur sur ma déclaration d'impôt je l'ai refaite et envoyée à ceux ci en juin, je payais plus d'impôts que prévu avec les correctifs de la dernière déclaration.

La première ayant déjà été saisie j'ai reçu une taxe d'habitation en novembre de 600 € ..et ce jour soit le 15 janvier je reçois une demande de complément à verser de 350€ ...est ce normal, peut on demander deux fois à un contribuable de régler une somme ou celle ci peut elle être ajoutée l'année d'après..?

merci pour votre retour,

Par **cocotte1003**, le **15/01/2013** à **15:16**

Bojour, le calcul de la taxe d'habitation se fait en fonction du bien mis aussi du nombre de personne vivant avec vous,..... en modifiant les bases de calcul de l'impôt sur le revenu,vous modifiez le montant de la taxe d'habitation, les impôts sont encaissables de suite, cordialement